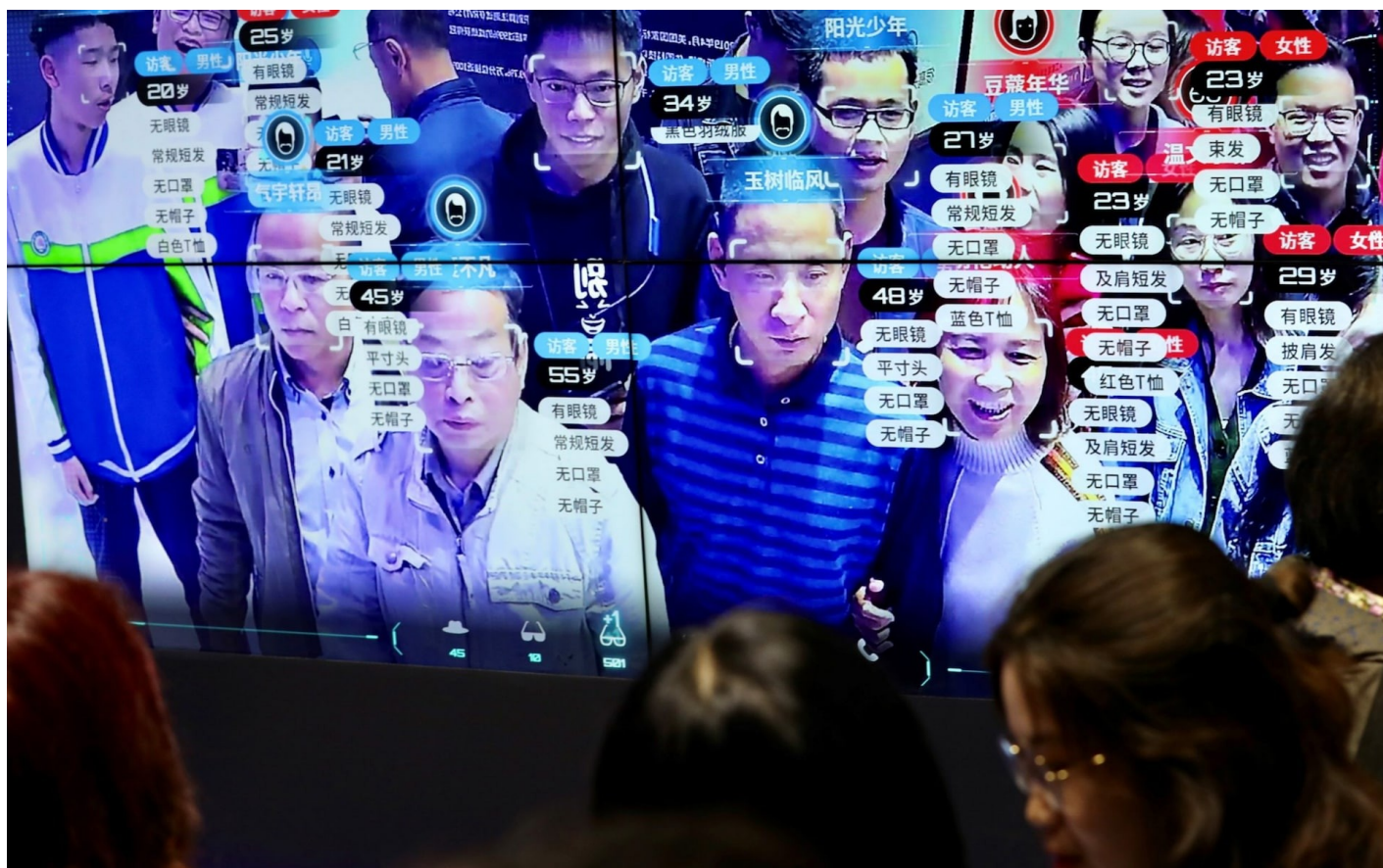


La France devient le premier pays de l'UE à utiliser une application de reconnaissance faciale à l'échelle nationale

Par Henry Samuel, Paris le 3 OCTOBRE 2019

<https://www.telegraph.co.uk/news/2019/10/03/france-become-first-eu-country-use-nationwide-facial-recognition/>



La France assure que son nouveau programme de reconnaissance faciale d'identité numérique garantit le respect de la vie privée CREDIT: REUTERS

Dans le cadre d'une décision dont les critiques estiment qu'elle est prématurée compte tenus des enjeux en matière de vie privée, la France est sur le point de devenir le premier pays européen à utiliser la technologie de reconnaissance faciale pour donner aux citoyens une identité numérique sécurisée. En novembre prochain, plus tôt que la date initialement prévue de Noël et après une phase expérimentale de six mois, le gouvernement du président Emmanuel Macron s'apprête à mettre en place un programme d'identification baptisé Alicem.

Alicem - acronyme de "Authentification en ligne certifiée sur mobile" - est une application permettant à "tout individu qui décide de l'utiliser de prouver son identité sur Internet de manière sécurisée", précise le site du ministère de l'Intérieur. L'application lit la puce sur un passeport électronique et recoupe la photo biométrique qui y est apposée avec l'utilisateur du téléphone par reconnaissance faciale afin de valider son identité. Une fois celle-ci confirmée, l'utilisateur peut accéder à une foule de services publics sans autre vérification. Cependant, la CNIL, l'autorité française de contrôle des données, a averti que le programme viole la règle européenne du consentement parce qu'il n'offre aucune alternative à la reconnaissance faciale pour accéder à certains services.

Les craintes concernant les normes de sécurité de l'État ont été soulevées plus tôt cette année après

qu'un pirate informatique ait mis un peu plus d'une heure pour hacker une application de messagerie "sécurisée" du gouvernement, contestant ainsi les allégations de celui-ci selon lesquelles une telle technologie est presque inviolable.



***La nouvelle application française de reconnaissance faciale d'identité va recouper l'image biométrique des passeports avec les images de selfie sur le smartphone d'un utilisateur
CREDIT: REUTERS***

Le ministère de l'Intérieur continue cependant d'aller de l'avant, prévient Martin Drago, avocat de La Quadrature du Net, un groupe de protection de la vie privée qui conteste cet outil devant le plus haut tribunal administratif français. "Le gouvernement veut amener les gens à utiliser Alicem et la reconnaissance faciale. Nous nous dirigeons vers une utilisation massive de la reconnaissance faciale. (Il y a) peu de considération quant à l'importance du consentement et du choix ", a-t-il précisé à Bloomberg.

La France ne fait que suivre ainsi une tendance mondiale vers les "identités numériques" qui permettent un accès sécurisé à une gamme de services allant des comptes bancaires aux déclarations fiscales. Singapour a signé un accord pour aider le Royaume-Uni à préparer son propre système de reconnaissance faciale. Les critiques mettent en garde contre le fait que de tels outils posent de sérieux risques pour la vie privée, alors que des pays comme la Chine intègrent la biométrie de reconnaissance faciale dans les bases de données concernant l'identité des citoyens.

La France insiste cependant sur le fait qu'elle ne fera pas de tels recoupements et que les images utilisées pour la reconnaissance faciale seront effacées "dans les secondes qui suivent" l'enregistrement.

" En France, l'utilisation de la reconnaissance faciale pour l'identité numérique peut être vue de deux façons ", a déclaré Patrick Van Eecke, spécialiste de la vie privée et des données chez DLA Piper à Bruxelles. "Cela va trop loin en terme de protection de la vie privée, ou alors la nouvelle technologie utilisée est la plus sûre. Sont-ils des pionniers ou dépassent-ils les bornes ?"